



L'accessibilité aux équipements dans le Cher

Avec six habitants sur dix vivant dans des communes peu et très peu denses, le Cher est un des départements de la région où la population est la moins concentrée. Le temps d'accès aux divers équipements de biens et services usuels est plus long qu'en moyenne régionale. Pourtant, ces équipements et services sont présents, notamment dans les communes de densité intermédiaire.

Hélène Lapeyre

Avec 43 habitants au km², le Cher est l'un des départements les moins densément peuplés de la région. Issue des travaux de la Commission européenne, une grille de densité permet de classer les communes selon quatre degrés de concentration de population, allant de territoires denses à très peu denses.

Dans le Cher, près de six habitants sur dix résident dans les communes peu et très peu denses contre un habitant sur deux au niveau régional (*figure 1*).

1 Concentration de la population

Communes	Population					nombre, %
	Cher	Centre-Val de Loire	France de province	France métropolitaine		
Denses	66 602	21,4	583 293	22,8	24,6	35,5
De densité intermédiaire	61 922	19,9	686 001	26,8	33,1	29,1
Peu denses	145 838	46,7	1 085 873	42,5	37,3	31,2
Très peu denses	37 332	12,0	201 668	7,9	5,0	4,2
Total	311 694	100,0	2 556 835	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2011

La commune de Bourges est la seule du département considérée comme dense. Elle abrite 21 % de la population du Cher. Celui-ci compte six communes de densité intermédiaire : Vierzon, Saint-Amand-Montrond, Saint-Doulchard, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Florent-sur-Cher et Orval (*figure 2*).

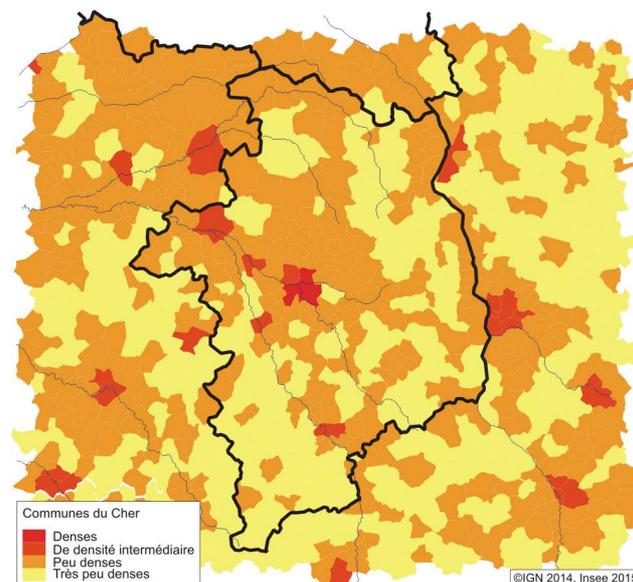
Des temps d'accès plutôt importants

Le temps d'accès moyen à un panier d'équipements et services répondant aux besoins de la vie courante est un peu plus élevé dans le Cher qu'en moyenne régionale. Dans ce département, un habitant sur deux accède à ces équipements usuels en moins de cinq minutes (moins de quatre minutes en moyenne régionale).

À l'opposé, un sur dix y parvient en plus de neuf minutes, soit une minute de plus qu'en moyenne régionale (*figure 3*). Avec un temps d'accès moyen compris entre deux et trois minutes, la population des communes denses et intermédiaires accède facilement à ces différents équipements.

Un temps plus long est nécessaire aux habitants des communes peu denses ou très peu denses pouvant atteindre jusqu'à quatorze minutes. Cependant, la population de certaines communes peu denses comme Aubigny-sur-Nère, bien équipée, parvient aux équipements de la vie courante en moins de quatre minutes (*figure 4*).

2 Degré de densité des communes



Source : Insee, Recensement de la population 2011

©IGN 2014, Insee 2015

Les communes de densité intermédiaire bien dotées

La commune de Bourges, seule commune dense du département, est pourvue de la quasi-totalité des équipements du panier.

Avec en moyenne vingt équipements sur les vingt-deux du panier, les six communes de densité intermédiaire du Cher sont mieux équipées que la moyenne des communes intermédiaires de la région (seize équipements). Seule, Orval, commune de moins de 2 000 habitants, n'en possède que quatorze.

À l'opposé, comme au niveau régional, une commune peu dense du Cher dispose en moyenne de sept équipements et une très peu dense de deux (figure 5).

Des équipements orientés vers les jeunes moins accessibles

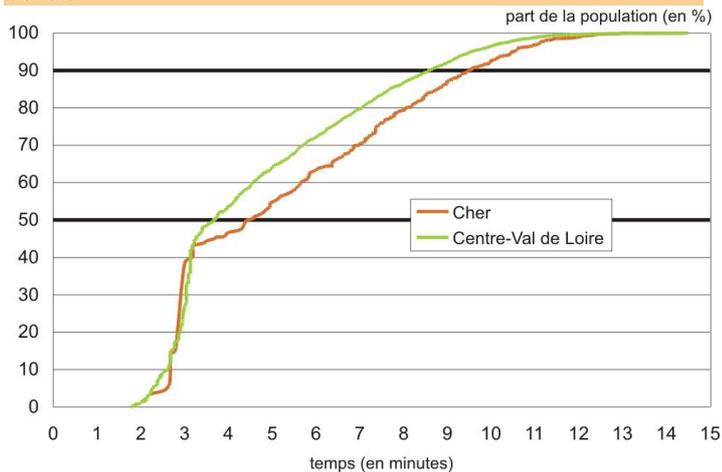
Un panier d'équipements à destination des jeunes adultes a été conçu, regroupant treize équipements tournés vers l'emploi, la formation, les loisirs et les soins spécifiques.

Dans le Cher, le temps d'accès moyen à ce panier est plus élevé que dans la région : treize minutes contre un peu moins de douze.

À Bourges, les habitants mettent en moyenne cinq minutes pour y accéder, alors qu'il en faut trois pour rejoindre les équipements de la vie courante. Les habitants de Mehun-sur-Yèvre, commune de densité intermédiaire y parviennent en moyenne en treize minutes.

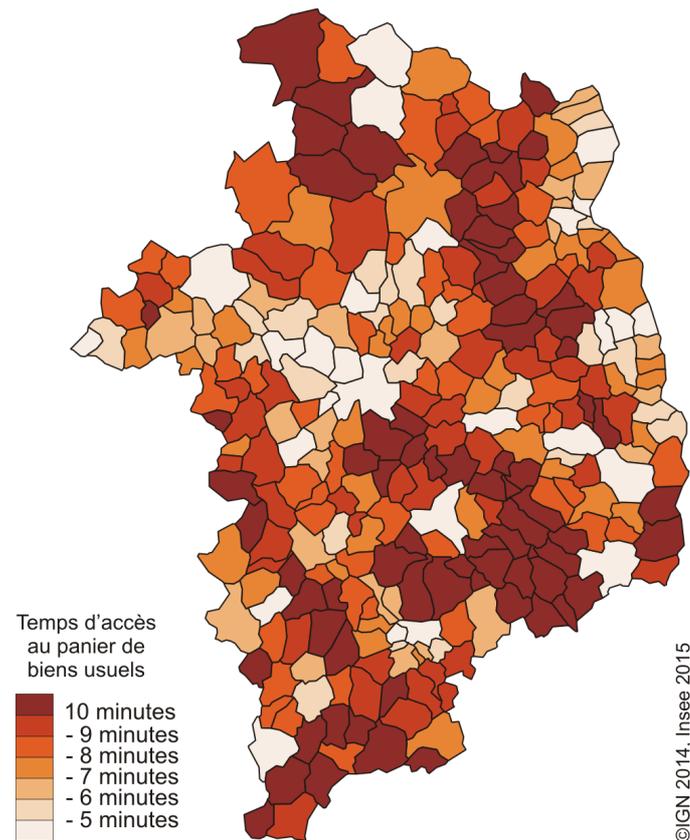
Les écarts entre communes peu denses et très peu denses sont plus marqués avec des temps d'accès compris entre neuf et trente-trois minutes. ■

3 Temps d'accès de la population au panier de biens et services usuels



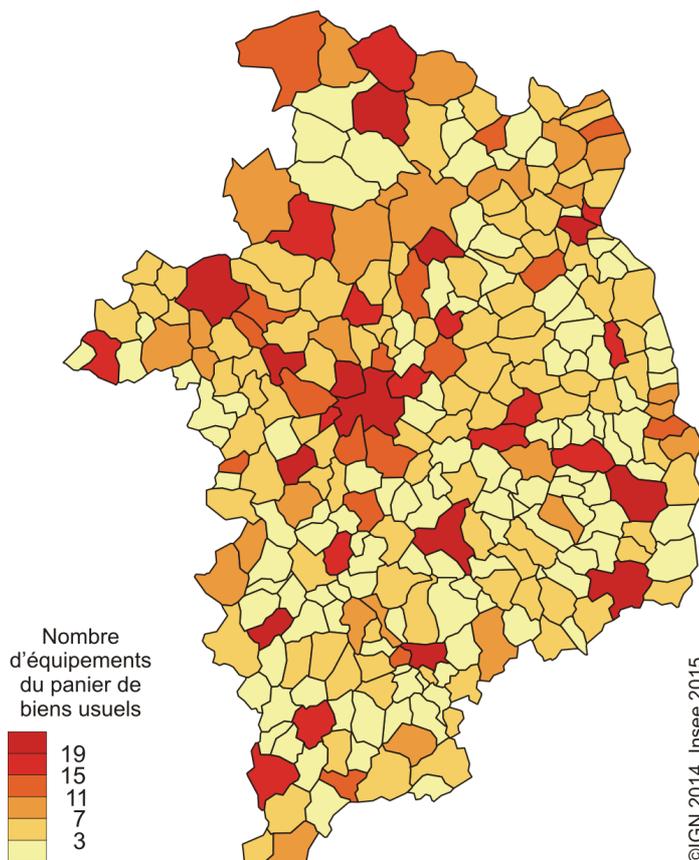
Source : Insee, BPE 2013, Distancier Métrix

4 Temps d'accès au panier de biens et services usuels



Source : Insee, BPE 2013, distancier Métrix

5 Nombre d'équipements du panier de biens et services usuels présents dans la commune



Source : Insee, BPE 2013

Méthodologie et sources

La typologie européenne Degré d'urbanisation est une classification conçue par la Commission européenne. À partir de carreaux de un km de côté, on forme des mailles urbaines, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants. Pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des mailles urbaines denses qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants.

En appliquant une méthode identique sur les zones moins denses, on forme des mailles qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants par km² et un minimum de 300 habitants. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne pour proposer quatre niveaux de densité :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de densité intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses.

Définitions

Le **zonage en aires urbaines** de 2010 propose une mesure des aires d'influences des villes sur le territoire. Il partage le territoire en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées, hors influence des pôles.

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population résidente, ayant un emploi, travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Dans le cadre du croisement entre la nouvelle grille de densité et le zonage en aires urbaines, les autres communes multipolarisées ont été rattachées aux communes périurbaines.

La **base permanente des équipements** (BPE) répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture. Elle permet de mesurer le niveau d'équipements et de services sur un territoire.

Paniers d'équipements et services

Les équipements et services qui constituent ces paniers ont été retenus en fonction de leur proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. L'ensemble de la gamme de proximité a été ainsi reconsidéré. Les services à domicile ont été écartés, ainsi que les équipements, comme les agences immobilières qui ne sont pas d'usage du quotidien. Pour les mêmes raisons, d'utilité et d'usage, les collèges ont été pris en compte. Hypermarchés et supermarchés ont été comptés aux côtés des supérettes comme services d'alimentation du quotidien. Ces paniers ont été conçus conjointement par l'Insee, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France et le Commissariat général à l'égalité des territoires.

Temps d'accès : pour chaque commune, on calcule la moyenne des temps d'accès à chacun des équipements d'un panier. Une commune peut être équipée d'une boulangerie, mais sans disposer d'épicerie, ni de coiffeur, qui peuvent se situer chacun dans des communes avoisinantes. Ces temps d'accès sont calculés à partir du distancier Insee Métrix et représentent des temps de parcours par la route. Ainsi, pour chaque commune, on dispose du temps moyen nécessaire pour accéder à chaque équipement du panier.

Insee Centre-Val de Loire
131, rue du Faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 69 52 52

Chef de projet :
Corinne Chevalier

Directeur de la publication :
Jean-Michel Quellec

Rédactrice en chef :
Annie Clerzau

Relations médias : medias-centre@insee.fr

ISSN : 2262-5828
@Insee 2016

Pour en savoir plus

- La densité de population déterminante en matière de temps d'accès aux équipements courants, *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 20, janvier 2016
- L'accès aux services, une question de densité des territoires, *Insee Première* n° 1579, janvier 2016



Insee
Mesurer pour comprendre